

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 195

Artikel: Pneus à clous : ni les mass media, ni l'administration n'aiment ce qui dérange
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

régies ne reçoivent pas (« Monsieur le Directeur est en conférence, repassez demain ! »). Seule l'action collective ouvre les portes avec tous les risques d'expulsion que cela comporte.

Quelles leçons tirer des expériences accumulées par le Service consultatif du MPF ?

Le contact avec les locataires révèle une insécurité profonde en matière de logement. Les gens ont peur de protester, peur de lutter contre les abus flagrants. Plutôt accepter les larcins du compte de chauffage et les hausses de loyer injustifiées, que de risquer l'expulsion (avec ou sans prolongation) et la difficile recherche d'un autre logement. Question : les trois locataires expulsés de la Cité des Jardins seront-ils à nouveau mandataires ailleurs ?

La futilité de certaines mesures législatives de protection des locataires est manifeste. Qui ose en appeler au tribunal ou à un conseil de conciliation dans l'état actuel de pénurie des logements ? Le replâtrage législatif ne cache pas les causes profondes du malaise.

geaient le peuple en tout temps ; ils portaient devant Moïse les affaires difficiles, et ils prononçaient eux-mêmes sur toutes les petites causes. » Soit, aux versets 13 à 18, l'idée du « management by direction and control » (seuls les termes anglais font bien dans le paysage), au verset 19 l'intervention d'un conseiller en organisation, au verset 20 l'idée du « management by decision rules », au verset 21, l'institution de la bureaucratie, au verset 22 le « management by exception », au 23 le « management by delegation », au 24 le « management by results ». Et finalement les versets 17 à 26 définissent la délégation des pouvoirs. Ou, la Bible mène à tout à condition d'en sortir...

VAUD

Pneus à clous: ni les mass media, ni l'administration n'aiment ce qui dérange

L'écrasante majorité qui, au Grand Conseil vaudois, a accepté le préavis du Conseil d'Etat introduisant une taxe de 100 francs pour l'usage de pneus à clous a surpris. Car enfin il s'agit d'un canton où une partie importante de la population vit dans les Alpes et le Jura aux climats rudes. Et pourtant la décision a été prise dans une sorte d'unanimité interrégionale.

L'opinion publique a réagi elle aussi de manière positive, tant il est évident que celui qui désire s'offrir un supplément de sécurité en paie, modestement, le prix.

Sensibles, en revanche, divers mouvements de mauvaise humeur.

Le journal « La Suisse » se demande avec point d'interrogation si la mesure est légale. Elle l'est incontestablement : car on ne voit pas comment on peut confondre une disposition constitutionnelle interdisant les péages, avec une taxe ne frappant que certains usagers.

Commentaire caoutchouc

La télévision a consacré dans l'émission Carrefour un éditorial de Roland Bahy à ce sujet. C'était le type du commentaire caoutchouc. Considérations critiques sur la société de consommation et ses abus, pour conclure que les Vaudois ont été bien pressés puisque l'on va inventer, peut-être, bientôt, demain, on rase gratis, des clous à la fois efficaces, mais qui ne grifferaient plus. Ou bien des clous rétractiles, etc.

Capacité d'initiative des cantons

L'initiative vaudoise visiblement dérange. Elle tranche avec le laisser-aller de l'administration fédérale autorisant une vitesse de 100 km/h pour les pneus clous. La décision vaudoise est certes

justifiée par la lutte contre la pollution et l'équité financière, mais surtout elle démontre la capacité d'initiative des cantons.

En fin de compte, c'est cette spontanéité-là qui gêne.

Les députés vaudois ne se sont décidés à faire le saut qu'en souhaitant que leur exemple serait suivi.

Les autres cantons resteront-ils passifs ?

VAUD

Aménagement du territoire

Ce que nous avions prédit s'est produit. Les mesures énergiques du Conseil d'Etat n'ont pas été acceptées par les ténors radicaux. Les députés Liron, Michon, Perey ont refusé d'assumer les responsabilités d'un parti qui se dit au premier chef gouvernemental.

Leur surprise a dû être grande de voir le Grand Conseil accueillir fraîchement leurs interventions, alors qu'ils croyaient se tailler des succès faciles.

L'autonomie communale, nous aurons l'occasion de le démontrer, n'est pas en cause. Dès lors le problème essentiel est de savoir quelle mesure on prend pour juguler l'anarchie. La décision vaudoise parce que sans faille était la meilleure. Fribourg qui connaît un autre régime politique a pris le même chemin.

Curieux que les radicaux vaudois ne le comprennent pas. Sont-ils tentés par l'opposition droitière ?